

Le « français standard » : une variété située ?

Emmanuelle Guerin

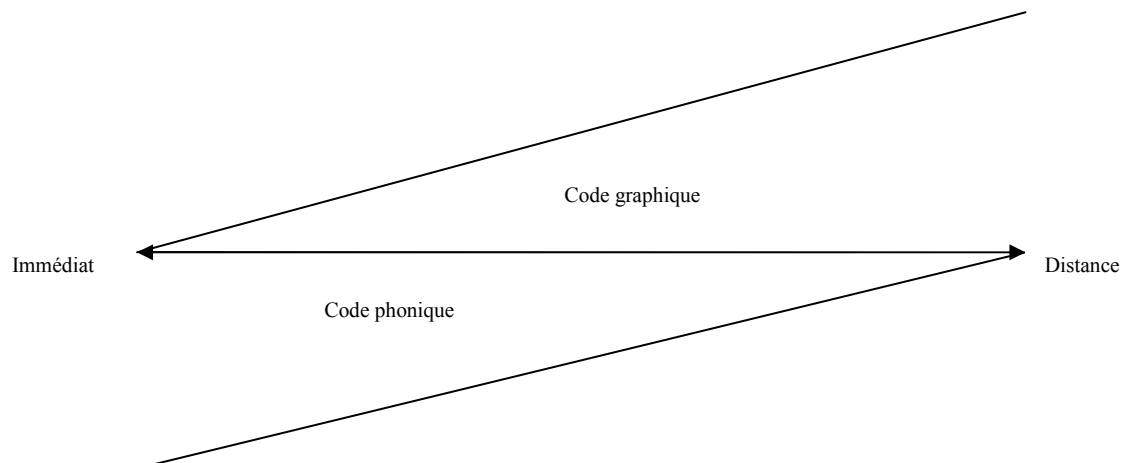
Modèles, Dynamiques, Corpus (MoDyCo)
francejdm@aol.com

Notre intervention se donne pour objectif la caractérisation du « français standard ». Plus précisément, nous proposons de réfléchir à la place qu'il occupe dans la réflexion autour de la question de la variation. Le plus souvent, on aborde le « français standard » en sociolinguistique d'un point de vue historique pour mettre en lumière les différentes étapes de la mise en œuvre de l'idéologie du standard (Gadet, 2002). Lorsque les travaux s'intéressent particulièrement à la variation, le « français standard », lorsqu'il est abordé, l'est généralement sous l'angle de son influence sur le comportement langagier des locuteurs. En didactique, le « français standard », objet des enseignements, est naturellement au centre des discussions, cependant on s'interroge sur les moyens de le décrire et rarement sur la place qu'il occupe au sein de l'ensemble des formes d'actualisations de la langue. C'est donc en tant que forme d'actualisation de la langue parmi d'autres que nous souhaitons décrire le « français standard ». Pour cela, nous proposons de considérer chacune d'entre elles relativement aux situations de communication dans lesquelles elles émergent. Nous nous rapprochons ainsi du modèle théorique de l'action située et tentons d'en démontrer l'intérêt notamment dans les pratiques didactiques.

« If a standard language is to be subjected to generative analysis, the conscious human cultural artifacts which it contains must be eliminated from consideration. Otherwise the analysis will be as misleading as a geologist's attempt to deal with Mount Rushmore, Stonehenge, or St Paul's Cathedral as if they were natural rock formations ». Joseph (1987, p.91)

1 Le « français standard » et la variation

Comme le titre proposé le suggère, la question du « français standard » se trouve au cœur de la réflexion que nous souhaitons mener ici. Cependant, contrairement à l'idée véhiculée par un certain nombre de travaux, nous entendons aborder cette question sous l'angle de la variation. En d'autres termes, nous envisageons de discuter du « français standard » comme s'inscrivant dans le champ des possibles variationnels de la langue. Nous concevons l'ensemble infini des possibles communicationnels en nous inspirant du continuum proposé par Koch & Oesterreicher (2001, p.586) tel qu'ils le représentent sur la figure suivante :



A partir de cette représentation, on est en mesure d'envisager la langue se définissant comme un ensemble infini d'actualisations s'organisant à partir des deux notions opposées que sont l'« immédiat » et la « distance ». Celles-ci se définissent selon une liste non fermée de paramètres que les auteurs nous proposent dans le tableau suivant :

Immédiat	Distance
① communication privée	communication publique ①
② interlocuteur intime	interlocuteur inconnu ②
③ émotionnalité forte	émotionnalité faible ③
④ ancrage actionnel et situationnel	détachement actionnel et situationnel ④
⑤ ancrage référentiel dans la situation	détachement référentiel de la situation ⑤
⑥ coprésence spatio-temporelle	séparation spatio-temporelle ⑥
⑦ coopération communicative intense	coopération communicative minimale ⑦
⑧ dialogue	monologue ⑧
⑨ communication spontanée	communication préparée ⑨
⑩ liberté thématique	fixation thématique ⑩
Etc.	Etc.

L'intérêt de cette approche de la variation réside notamment dans le fait qu'en proposant les notions d'« immédiat » et de « distance » comme les deux pôles d'un continuum, on échappe à une description de la variation de la langue qui reposerait sur la considération de la dichotomie oral (informel) / écrit (formel). La description de Koch & Oesterreicher nous permet de prévoir les oraux formels comme les écrits informels.

Partant, nous proposons de considérer le « français standard » comme susceptible d'apparaître sur le continuum au côté des autres actualisations de la langue qui se distribuent sur le continuum sans lui accorder une position privilégiée. En cela, nous nous démarquons, *a priori*, de l'idée partagée par beaucoup selon laquelle : « La variété standard n'est pas « une variété parmi d'autres » et « elle exclut purement et simplement l'idée même de variété » », comme l'affirme Groux (2002) reprenant Quéré (1987). Notre point de vue est sensiblement différent. Si le caractère particulier du « français standard » est indiscutable, il nous semble que celui-ci est davantage le résultat du mode de sélection de cette forme d'actualisation de la langue, de la diffusion massive obligatoire dont elle bénéficie et du prestige social qui lui est attribué. Nous ne reviendrons pas ici sur les étapes qui ont conduit à la sélection du modèle, cependant si l'on s'arrête sur une des premières études qui compta dans l'histoire de la standardisation, on s'aperçoit que le « bon usage » était perçu comme s'inscrivant sur un axe variationnel. En effet, le travail de Vaugelas que l'on cite généralement pour illustrer une des premières étapes de la formalisation de l'idéologie du standard, *public consciousness of the standard* dans les termes de Milroy & Milroy (1985), présentait le « bon usage » sans exclure l'idée de variété : l'usage du français décrit par Vaugelas¹ n'a de bon que d'être du fait de la classe dominante, celui de « la plus saine partie de la cour ». Il ne lui est pas

reconnu à l'époque d'autres vertus que celle-ci. Genouvrier (1972, p. 38) précise : « c'est en observateur et non en législateur qu'il publia ses Remarques ». Caput (1972, p. 67) souligne :

« Vaugelas insiste sur le caractère évolutif de langue de la cour, ce qui l'amène à mettre en garde ses lecteurs contre le danger que ses Remarques mêmes constituent : elles saisissent un instant mais ne fixent pas durablement un usage ».

Ces observations sur le travail de Vaugelas permettent d'éclairer la question de la spécificité du « français standard ». Celle-ci est clairement à regarder en tant qu'action sociale et non réalité linguistique. Si le « français standard » est particulier au point que certains l'envisagent hors du champ des possibles variationnels de la langue, ce n'est pas parce qu'il ne peut être contextualisable du fait de sa constitution exceptionnelle. Il est particulier parce que, contrairement aux autres formes d'actualisation de la langue, il y a une volonté politique manifeste de conservation et de diffusion. Ces propos peuvent sembler banals mais les rappeler n'est pas sans intérêt car ils invitent à se demander si l'action sociale telle que nous l'évoquons peut entraîner l'exclusion du « français standard » du paradigme des variétés possibles. Notre position s'aligne sur celle de Ledegen (2000) lorsque celle-ci affirme : « (...) il est important de souligner que ce *français standard* prend sa source dans une des « normes objectives » (A. Rey, 1972) et constitue donc un français parmi d'autres ». Ce qui est en jeu dans la particularisation du « français standard » relève de l'ordre des représentations : la communauté linguistique se le représente comme une forme d'actualisation de la langue que l'on pourrait qualifier d'absolue, qui échappe à un quelconque ancrage contextuel. Même s'il est admis que toutes les situations de communication n'appellent pas dans un premier temps son actualisation, l'idéologie du standard invite à considérer que, potentiellement, le « français standard » serait pertinent dans toutes les situations. Comme le souligne Gadet (2002, p. 292) :

« (...) c'est précisément un aspect de l'idéologie du standard que de supposer que les significations véhiculées [par les unités constitutives du français standard] sont les mêmes, donc il n'y aurait pas d'enjeu pour un locuteur à échanger son vernaculaire pour le standard, donc pas de raison de ne pas le faire. ».

De ce sentiment d'universalité de l'usage du « français standard » naît l'impossibilité de considérer ce dernier comme une variété puisqu'il ne peut alors être corrélé à une quelconque variable. C'est du moins ce que, pris dans la dynamique idéologique du standard, on est amené à se représenter. Or, le niveau d'analyse qui cerne les représentations n'est pas le même que celui qui permet d'envisager la variation de la langue. Analyser la façon dont la communauté linguistique se représente les différentes formes d'actualisation de la langue a pour principal intérêt d'apporter des éléments de compréhension des usages effectifs. S'intéresser à la variation c'est certes dans un second temps prendre ces éléments en considération, mais c'est dans un premier temps mettre en lumière les unités variables. Les facteurs qui entraînent la sélection de telle ou telle forme d'actualisation de la langue motivés par la représentation que l'on se fait d'une variété, ne sont évidemment pas exclus de la réflexion sur la variation. Cependant, pour qu'il puisse y avoir sélection, représentation, il est nécessaire, en amont, de mettre en évidence les variétés. Il ne viendrait à l'idée d'aucune personne soucieuse de conduire une réflexion un tant soit peu objective d'exclure du champ des possibles variationnels les formes d'actualisation de la langue visée par ce qu'on nomme communément le « langage des jeunes » sous le prétexte que celles-ci sont, dans les représentations, le plus souvent socialement connotées négativement. Pourtant, la stigmatisation que l'on fait du « langage des jeunes » implique un certain figement de la variété. Pour entretenir les représentations dévaluatives, et parallèlement son caractère transgressif, les acteurs de la diffusion que sont ici essentiellement les médias ont figés un modèle du « langage des jeunes ». Ainsi, à l'image du travail sur le « français standard », il existe un niveau d'analyse qui permet de mettre en évidence les différentes étapes de sélection, de figement puis de diffusion du « langage des jeunes » sans pour autant que cela incite les travaux sur la question à exclure le « langage des jeunes » de la description objective de la variation de la langue. Il y a d'une part le travail de compréhension des facteurs essentiellement sociopolitiques qui entraînent les jugements et représentations qui circulent au sein de la communauté linguistique et d'autre part le travail d'identification des unités représentatives des différentes variables relevant de l'identitaire, du contextuel et/ou du social. Ainsi, nous faisons l'hypothèse ici que le « français standard », par l'observation des usages que l'on en fait, peut être décrit comme un possible variationnel.

En d'autres termes, nous envisageons la mise en lumière de la motivation de la sélection des unités constitutives du « français standard » relativement aux situations de communication dans lesquelles il est pertinent de l'actualiser. Il s'agit bien là d'une hypothèse soutenant le caractère situé de la variété visée par le « français standard ».

2 « Langue standard », « français standard », « variété standard » : question terminologique

En préalable à la défense de notre hypothèse, il apparaît nécessaire de nous positionner face au foisonnement terminologique observable dès qu'il s'agit de traiter la question de la forme standard. Jusqu'ici, nous avons privilégié « français standard » à « langue standard » ou « variété standard » et nous allons à présent expliquer ce choix. Nul n'est besoin de rappeler que le choix d'un terme n'est jamais sans conséquence quant aux présupposés théoriques et/ou idéologiques.

Parler de « langue standard » c'est sous-entendre qu'il s'agit d'une langue à part entière qui serait à distinguer de la langue française. De fait, la « langue standard » serait soit une langue étrangère au français c'est le sentiment que ressentent notamment certains élèves francophones natifs au cours de leur scolarisation², soit le français. Au quotidien, certaines productions sont jugées par les locuteurs eux-mêmes comme n'appartenant pas au français du fait de leur écart par rapporte à la « langue standard ». Qui ne s'est jamais entendu dire : ce que tu dis n'est pas français. Qui ne s'est jamais posé la question au moment de la rédaction d'un texte : cette phrase est-elle française ? Ainsi, l'idée de « langue standard » appartient à l'inconscient collectif. Si dans la pensée ordinaire on ne parle français que lorsque l'on actualise la « langue standard », le fait est qu'il est alors très difficile de nommer autrement qu'en les dévaluant les supposées autres langues circulant dans les échanges au sein de la communauté. Il est par ailleurs relativement dangereux dans le contexte sociopolitique actuel d'affirmer que seules les personnes maîtrisant la « langue standard » parlent français quand on sait dans quelle mesure parler la langue française peut être pour certains facteur d'appartenance à la nation. Si l'on s'autorise à confondre « langue standard » et langue française c'est que le terme « langue » tel qu'il est utilisé permet cette confusion. Dans la plupart des travaux pour lesquels nous ne remettons pas en cause le caractère scientifique, par opposition à ce que nous avons appelé la pensée ordinaire, lorsque le terme « langue standard » est sélectionné, c'est en fait pour renvoyer à l'idée de « variété ». C'est par exemple ce que l'on peut observer dans la citation de Klinkenberg (1999, p. 38) suivante : « La langue standard – ou, en abrégé le standard - est la variété de langue dans laquelle tous les membres d'une communauté linguistique acceptent de se reconnaître. ». Explicitement, l'auteur nous invite à interpréter « langue » (standard) comme « variété » d'une langue. Il y a là un véritable problème terminologique. On pourrait naïvement conclure à l'incohérence de la phrase : comment une langue pourrait-elle varier en donnant lieu à d'autres langues ? Dans quelle mesure une langue peut-elle être considérée comme la variété d'une autre langue ? Nous ne nous arrêterons pas à cette interprétation de surface et préférerons aborder la question en nous interrogeant sur le présupposé théorique qui permet une telle pratique terminologique. En proposant le terme « langue standard », on marginalise d'emblée ce dont on parle. De la même façon que parler de la « langue des jeunes » peut, dans une certaine mesure, implicitement suggérer qu'il s'agit de quelque chose qui ne peut s'inscrire dans le champ des possibles variationnels du français, marginalisant de fait les locuteurs, parler de la « langue standard » c'est ne pas considérer que celle-ci puisse s'inscrire dans le champ des possibles variationnels du français. On entretient ainsi sa marginalité que l'on pourrait dire socialement positive contrairement à la marginalité socialement négative que suggère la particularisation de la « langue des jeunes ». L'emploi de « langue standard » permet de signifier son adhésion à l'idée que celle-ci « exclut purement et simplement l'idée même de variété » pour reprendre les propos de Quéré évoqués dans la première partie. C'est la considération de ce présupposé qui nous a poussée à ne pas recourir au terme « langue standard ». En revanche, nous avons pris, jusqu'ici, le parti de parler de « français standard ». Nous avons tout de même tenu à conserver des guillemets pour deux raisons : la première est que nous souhaitons, avant même de discuter le point terminologique abordé dans cette partie du texte, alerter le lecteur sur le fait que l'emploi de « français

standard » n'est pas évident, il soulève une problématique ; la seconde directement liée à la première, est que nous souhaitons que « français » ne soit pas interprété comme la langue française (nous expliquions il y a quelques lignes pourquoi « langue » ne peut convenir à notre réflexion), mais comme une forme de français. Nous espérons par ce marquage que « français standard » s'inscrive dans un paradigme regroupant des termes tels que « français des jeunes », « français des avocats », « français de Marseille », etc. « Français » nous a semblé davantage pertinent pour évoquer le fait qu'il s'agit d'une seule et même langue bien qu'elle nous apparaisse sous des aspects très différents. La sélection de « français standard » nous est apparue comme la façon la plus neutre avant que nous abordions le problème terminologique de parler de ce que nous envisageons comme une forme d'actualisation de la langue parmi d'autres.

Se pose alors inévitablement la question d'employer ou non « variété ». Pourquoi ne pas avoir choisi d'emblée de parler de « variété standard » ? « Variété » invite inévitablement à penser « variation » et, potentiellement, à considérer l'idée d'une unique langue donnant lieu à diverses formes d'actualisation. Ce n'est pas la signification que suggère la morphologie de « variété » qui est en cause. En revanche, dans la littérature, « variété » se spécifie et prend un caractère restrictif. Comme l'affirme Gadet (2003, p. 104) :

« Pour le linguiste le fait de regarder un ensemble comme une variété linguistique présente l'inconvénient d'impliquer des découpages, ce qui est relativement adapté pour la variation géographique mais beaucoup moins pour ce qui relève des critères démographiques ou sociaux. On risque en outre de figer la souplesse discursive (qui autorise l'absence de cohérence) en voulant fixer en une variété unique des ensembles de traits regardés comme cohérents. ».

Si l'on parle de variété régionale, on projette de fait l'analyse sur l'axe de variation diatopique. On évoque l'ensemble des actualisations de la langue remarquables par un certain nombre de traits phonologiques, lexicaux, syntaxiques que l'on peut associer à l'usage d'un groupe de locuteurs ayant une origine géographique commune. On est alors en droit d'attendre de « variété standard » la projection de l'analyse sur un axe variationnel. Mais de quel axe variationnel appartenant à la typologie communément admise parle-t-on ? On pourrait être tenté de penser à l'axe de variation diaphasique : la pertinence de l'actualisation de la « variété standard » est effectivement relative à la situation de communication dans laquelle s'inscrit une production. Cependant, nous sommes de nouveau confrontée au problème des usages dans la littérature. « Situation de communication » renvoie le plus souvent à l'opposition « situation formelle » vs « situation informelle ». Or, dans les faits, il n'y a pas d'une part les situations formelles et de l'autre les situations informelles. Chaque situation se caractérise par un degré de formalisme dont la relativité tient à l'appréhension que chacun des acteurs de la communication a de la situation. Il y a certes des éléments de la situation qui seront perçus par tous comme imposant un degré élevé de formalisme : dès lors qu'un échange s'inscrit dans un cadre institutionnel, qu'il donne lieu à une évaluation, qu'il s'instaure entre personnes n'appartenant pas à une même communauté de pairs, on peut penser que celui-ci revêt un caractère formel. Pourtant, d'autres éléments de la situation peuvent atténuer ce degré de formalisme. Une situation de communication ne se réduit jamais à un unique élément : l'identité des intervenants, le cadre spatiotemporel dans lequel s'inscrit l'échange, le médium de diffusion (oral ou écrit), les moyens à disposition pour la transmission sont autant d'éléments qui peuvent faire varier le degré de formalisme d'une situation³. Notre approche de la situation s'inspire de la théorie de l'action située (*situated action*). Nous adhérons aux propos de Visetti (1989) lorsque celui-ci affirme :

« Les actions sont toujours socialement et physiquement situées, et la situation est essentielle à l'interprétation de l'action. Par situation on doit entendre un complexe de ressources et de contraintes, qui peuvent toutes le cas échéant jouer un rôle significatif sans pour autant que ce rôle soit nécessairement réductible à un jeu de représentations mentales préalablement objectivées dans les appareils cognitifs. »

C'est donc l'appréhension des éléments constitutifs d'une situation de communication qui permet aux locuteurs de planifier leur action, c'est-à-dire de sélectionner dans leur répertoire linguistique l'actualisation de la langue disponible qu'ils jugeront la plus adéquate. La sélection de la « variété

standard » va donc dépendre des éléments de la situation perçus. Lave (1988) définit l'unité d'analyse d'une étude qui se revendiquerait de la théorie de l'action située comme « *the activity of persons-acting in setting* ». C'est ainsi que nous concevons la production d'un énoncé par un locuteur. Parler de « variété » impose que l'on opère un « découpage », pour reprendre les termes de Gadet, trop strict qui ne laisse pas de place à la combinaison de paramètres situationnels inédits, imprévisibles. Coseriu (2001, p. 21) affirme : « La description d'une langue, si elle veut être adéquate à son objet, devrait présenter cette langue comme un système pour créer et non pas comme un simple produit. ». Parler de « variété » c'est contraindre une production à n'être analysée que sous l'angle d'un ensemble préétabli ou en voie de l'être. Or, à une situation de communication correspond une actualisation de la langue pertinente unique. Nous proposons alors de parler de « variété située » pour évoquer la forme d'actualisation de la langue analysée relativement à la pertinence de sa sélection en fonction de l'appréhension des éléments constitutifs d'une situation de communication donnée. Chaque situation de communication donnerait lieu à une variété située inédite. Dès lors, pourquoi proposer de penser le « français standard » en termes de variété située alors même que ce qui le caractérise principalement c'est son invariance ? Comment peut-il constituer une actualisation de la langue inédite ? Nous allons tenter de répondre à cette question dans la partie suivante.

3 Comment et pourquoi définir le « français standard » comme une variété située ?

Partons de la définition proposée par Pöll (2005, p. 39) :

« Une variété standard est un sous-système codifié de la langue et a ceci de particulier d'être employée dans des contextes formels où la distance – physique et/ou symbolique – séparant les partenaires de la communication est importante. ».

On pourrait se demander s'il ne serait pas possible d'envisager une variété située également figée qui correspondrait aux contextes informels où la distance physique et/ou symbolique séparant les partenaires de la communication est minimale. *A priori*, une telle correspondance n'existe pas. Qu'est-ce qui dans la notion de « distance » (Koch & Oesterreicher, 2001) permet l'actualisation, dans des situations de communication différentes, de la même variété située étant donné ce que nous avons essayé de montrer dans la partie précédente ? Par opposition à la proximité, la distance physique et/ou symbolique réduit les possibilités de connivence entre les acteurs de la communication. Par conséquent, la planification de la production ne peut s'appuyer sur le partage de connaissances communes sous peine d'être incompris ou mal compris. Le recours à des modèles culturels assurément partagés apparaît comme le seul plan de production raisonnable. Le « français standard » de part la spécificité d'être massivement et obligatoirement diffusé qui le caractérise et que nous rappelons dans la première partie, s'impose comme l'actualisation de la langue la plus efficace. C'est la reconnaissance de cette fonctionnalité relative aux éléments d'une situation de communication donnée qui suggère d'envisager le « français standard » comme une variété située. Reste alors à cerner l'ensemble des situations de communication visées. L'idéologie du standard amène à penser qu'il serait pertinent d'actualiser le « français standard » dans la plupart des situations de communication. Si la plupart des locuteurs ont, en dépit de cela, l'intuition de son inefficacité dans certaines situations (il est peu probable qu'entre amis, des individus considèrent l'actualisation du « français standard » comme pertinente), la planification de l'actualisation du « français standard » est souvent maladroite et ce du fait de la méconnaissance de sa fonctionnalité. L'observation fine des unités constitutives du « français standard » permet pourtant de mieux cerner cette dernière. En l'occurrence, l'observation des grammaires de référence et des dictionnaires révèle que les unités retenues ont pour point commun d'être des éléments dont l'interprétation peut se faire indépendamment d'un savoir partagé. Concrètement, les dictionnaires proposent un référencement des mots pour lesquels on aura admis l'absence ou la neutralisation⁴ d'un caractère idiolectal, régional, technolèctal, etc.. Les grammaires quant à elles décrivent les unités de la langue qui permettent, lors du processus interprétatif, une restitution de la réalité évoquée à partir de l'environnement cotextuel sans que l'on ait besoin de faire appel à des connaissances extérieures. Par exemple, lorsqu'une grammaire suggère l'équivalence entre le passé composé et le passé simple en précisant que l'on préférera le passé simple, on peut y voir la mise en

lumière du caractère situé du « français standard » : en étant absolument coupé de la deixis, le passé simple assure une interprétation de l'antériorité relative au temps présent du texte. Le passé composé, bien que susceptible d'assumer cette tâche, peut inciter à penser l'antériorité relativement au moment de l'énonciation du fait de son auxiliaire marqué du présent. Ce type de raisonnement peut s'appliquer à la plupart des équivalences de cet ordre proposée par les grammaires. En somme, une lecture éclairée des grammaires comme des dictionnaires met en lumière la fonctionnalité du « français standard » en décrivant les unités de la langue les plus appropriées aux situations de communication marquées par la distance physique ou symbolique entre les partenaires de la communication. Autrement dit, ils nous fournissent les outils pour communiquer efficacement lorsque la connivence est réduite.

Le raisonnement qui vient d'être exposé pourrait s'appliquer à n'importe quelle variété située : la sélection des unités, leur combinaison, en d'autres termes la planification, dépend de l'appréhension du partage de savoirs que la situation de communication permet. Cependant, ni les grammaires, ni les dictionnaires ne mentionnent le caractère fonctionnel en situation du « français standard ». Ces manuels entretiennent l'idéologie du standard en présentant leur description comme étant la description de la langue, sous-entendant qu'elle s'applique à toute actualisation de la langue. Or, de nombreuses actualisations non-standard n'entrent pas dans le cadre de cette description puisque qu'elles constituent des variétés situées émergeant de situations de communication n'illustrant pas la distance communicationnelle. Par exemple, le respect du code orthographique garantit une bonne interprétation d'un texte écrit si l'on n'a pas l'assurance de partager avec l'autre un autre code. Or, lorsque l'on a cette assurance et que le mode de transmission du message contraint à la réduction du nombre de caractères (nous pensons notamment aux échanges entre membres de la communauté des utilisateurs de SMS ou des chats), il n'est pas cohérent de s'entêter à vouloir respecter le code orthographique standard. Pourtant, en affirmant décrire la langue, les manuels de références suggèrent un respect absolu des règles envers et contre les contraintes situationnelles autres que celles qui conditionnent l'actualisation du « français standard ». Cet exemple nous permet d'amorcer la réponse à la question : pourquoi définir le « français standard » comme une variété située ? Quels bénéfices tire-t-on de cette définition ?

Si nous tentons de répondre à cette question dans cette ultime partie, le travail de réflexion à l'origine de ce texte est parti de la réponse que nous proposons. En effet, c'est de l'observation des difficultés rencontrées par les enseignants de FLM⁵ ou de FLE et les élèves que s'est construit la problématique liée à la définition du français standard. C'est donc sur le terrain des apprentissages qu'un réel besoin se fait sentir. L'enseignement du français se confond avec l'enseignement du « français standard » et c'est cette confusion qui est à l'origine de nombreux problèmes. Comme nous l'avons montré, cela implique que l'on considère les autres « français » comme n'étant pas valides. Les étrangers ayant pour seule source d'apprentissage la classe de français, se trouvent fort démunis une fois immergés dans la jungle des variétés situées que les locuteurs natifs du pays d'accueil produisent quotidiennement. Ce que Pöll (2005, p.15) nous dit de l'absence de la considération de la variation diatopique dans les manuels de FLE peut être transposé sur le plan de la variation situationnelle :

« S'ils [les manuels de FLE] sont d'origine hexagonale, l'obligation d'être politiquement corrects les fait certes s'ouvrir à la diversité culturelle et géographique de la francophonie, la diversité linguistique de l'espace francophone est toutefois très souvent masquée par les belles images de plages martiniquaises ou du château Frontenac enneigé. Les auteurs des manuels dans les pays non-francophones font preuve de plus d'ouverture, mais la variation diatopique n'est introduite qu'à des doses homéopathiques, à moins qu'elle ne fasse l'objet d'un traitement totalement artificiel, comme nous avons pu le démontrer ailleurs (Cf. Pöll 2000) »⁶

Le développement de leur « compétence de communication » (Hymes, 1972) en français est ralenti par le conflit entre le « français » de la classe, seul lieu où l'on prend le temps de mettre en place des activités à visée didactique, et les « français » perçus *a priori* comme invalides qui circulent dans les pratiques langagières quotidiennes. Présenter en classe de FLE le « français » décrit comme la variété située correspondant aux situations de distance a le mérite de permettre aux élèves d'envisager les savoirs transmis comme constitutifs d'un ensemble plus vaste et les prépare davantage à enrichir leur répertoire linguistique en français au cours des expériences langagières qu'ils feront nécessairement en dehors de la

classe. Dans les classes de FLM, le problème est d'un autre ordre : en confondant « français standard » et français, on véhicule, au travers des apprentissages, l'idée que les acquisitions faites, qui se font et qui se feront en dehors de l'école ne relèvent pas de la langue française. En somme, les élèves ne parlent pas français sans l'intervention de l'école. Cela ne va pas sans poser un certain nombre de problèmes identitaires notamment chez les enfants issus de familles pour lesquelles l'intégration à la communauté n'est pas évidente. Par ailleurs, l'invalidation des autres « français » complique significativement la tâche de l'enseignant qui souhaiterait exploiter les processus acquisitionnels par lesquels les élèves passent de façon intuitive et autonome dans le cadre de leurs apprentissages extrascolaires. Qu'il s'agisse du FLM ou du FLE, nous mettons en évidence ici l'intérêt d'une « sociolinguistique à visée didactique » pour reprendre les termes de Gadet & Guerin (à paraître). Dans leur article, les auteurs envisagent la réflexion sociolinguistique contemporaine notamment autour de la question de la variation stylistique comme appui à la pratique didactique.

Le second point que nous souhaitons proposer en réponse au « pourquoi ? » de cette partie concerne la mise en lumière du caractère fonctionnel du « français standard ». Nous avons vu dans quelle mesure parler de variété située permet d'aborder la relation qui existe entre les unités constitutives du « français standard » et les éléments constitutifs de la situation de communication dans laquelle il est pertinent de l'actualiser⁷. Il nous semble qu'en transposant ce point de vue dans les pratiques didactiques, on met au jour le sens même de l'enseignement du « français standard ». Maîtriser cette variété située c'est s'armer à assumer des contraintes situationnelles spécifiques. En l'occurrence, la spécificité en question tient notamment au fait que ces situations de communication sont généralement assorties d'un enjeu social certain qui a pour conséquence de contraindre n'importe quel individu cherchant à s'intégrer à la communauté à s'y retrouver impliqué au moins une fois dans sa vie. Il est donc du rôle de l'école (républicaine) de fournir aux élèves les moyens d'assumer les contraintes relatives à ce type de situations. Les élèves ont souvent le sentiment que d'autres acquisitions sont bien plus utiles à leur vie quotidienne. Savoir envoyer un SMS dans le respect du code en vigueur peut parfois apparaître aux yeux des élèves comme bien plus fonctionnel que la connaissance des règles d'accord du verbe avec le sujet. Il ne s'agit pas de démentir ce sentiment sans doute réel. En présentant le « français standard » relativement à sa fonctionnalité, on n'invalide pas systématiquement les autres formes d'expression dans lesquelles l'élève a une compétence certaine. Plutôt que de chercher par tous les moyens à écraser les autres « français » sous le poids du caractère monopoliste du « français standard », il devient intéressant de réfléchir à la façon dont on peut aménager son siège au côté des autres variétés situées à la disposition de l'élève afin que le « français standard » soit perçu comme un possible communicationnel.

Cette réflexion nous a conduite à décrire le « français standard » comme une variété située et nous avons tenté de montrer dans quelle mesure ce point de vue pouvait être opérationnel, notamment dans les pratiques didactiques.

La terminologie que nous avons choisie peut certes être discutée, cependant les idées qui ont amené à proposer « variété située » sont, selon nous, fondamentales et il est important que le terme sélectionné garde une trace de ces implicites théoriques.

Si nous avons donné une coloration principalement sociolinguistique à ce travail, le fait est que nous avons voulu mettre en lumière la relation avec les préoccupations didactiques. La question que nous avons souhaité traiter ici tient lieu d'illustration d'un travail plus global de cloisonnement des disciplines.

Bibliographie

- Bertucci, M.M (dir.). (2004). *Quel français enseigner à l'école ? Les programmes de français face à la diversité linguistique*. Paris : L'Harmattan
- Caput, J.P. (1972). Naissance et évolution de la notion de norme en français. *Langue française*, n°16.
- Coseriu, E. (2001). L'homme et son langage (1977). *Bibliothèque de l'Information Grammaticale*, 46. Editions Peters.

- Gadet, F. (2003). La variation : le français dans l'espace social, régional et international. Yaguello, M (dir.). *Le grand livre de la langue française*. Paris : Le Seuil.
- Gadet, F. (2002). La standardisation au quotidien. Boudreau, A., Dubois, L., Maurais, J. & Mc Connell, G. (dirs.). *L'écologie des langues/ecology of languages*. Paris : L'Harmattan.
- Gadet, F. & Guerin, E. (à paraître). « Le couple oral/écrit dans une sociolinguistique à visée didactique ». *Le Français aujourd'hui*, n°162.
- Genouvrier, E. (1972). Quelle langue parler à l'école ? Propos sur la norme du français. *Langue française*, n°13.
- Groux, D. (2002), *Pour une éducation à l'altérité*. Paris : L'Harmattan.
- Guerin, E. (2006). *Introduction de la notion de variation situatiolectale dans la grammaire scolaire par la caractérisation de deux opérateurs pragmatiques : on et ça*. Thèse de doctorat sous la dir. De F. Gadet soutenue à l'université Paris X, Nanterre.
- Hymes, D. (1972). On communicative competence. Pride J.B. & Holmes J. (eds.). *Sociolinguistics*. Penguin Modern Linguistics Reading.
- Joseph, J. (1987) *Eloquence and power : The rise of language standards and standard languages*. London : Frances Printer.
- Klinkenberg, J.M. (1999). *Des langues romanes* (2^{ème} ed.). Paris : de Boeck.duculot.
- Koch, P. & Oesterreicher, W. (2001). Langage parlé et langage écrit. *Lexikon der romanistischen Linguistik, tome 1*. Tübingen : Max Niemeyer Verlag.
- Lave, J. (1988). *Cognition in practice*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Ledegen, G. (2000). *Le bon français. Les étudiants et la norme*. Paris : L'Harmattan.
- Michelis, N. (2005). Réflexions autour de la constitution d'un corpus en français L2. Muni Toke V., Lablanche A. (éds.). *Recueil des données et constitution de corpus : données, méthodologie, outillage*, Publications électroniques du laboratoire MoDyCo, 109-125. [En ligne] Disponible sur : http://www.modyco.fr/?u_s=8&u_a=555& (Consultée le : 20/12/2007)
- Milroy, J. & Milroy, L. (1985) Linguistic change, social network and speaker innovation. *Journal of Linguistics* 21.
- Pöll, B. (2005). Le français langue pluricentrique ? Etude sur la variation diatopique d'une langue standard. Bern : Peter Lang.
- Quéré, L. (1987). Le statut duel de la langue dans l'Etat-Nation. *France pays multilingue, tome 1, Les langues en France : un enjeu historique et social*. Paris : L'Harmattan.
- Rey, A. (1972). Usages, jugements et prescriptions linguistiques. *Langue française*, n°16.
- Visetti, Y.M. (1989). Critique du livre de Lucy A Suchman, Plans and Situated Actions – The Problem of Human/Machine Communication . *Intellectica*, 1989/1, 7.

¹ *Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, 1647.

² On peut affirmer que les enfants qui perçoivent le « français standard » comme une langue étrangère au français sont généralement ceux pour qui la question de l'intégration sociale n'est pas remise en question puisqu'ils ont suffisamment d'assurance pour considérer, avant le passage à l'école, leur appartenance à la communauté française.

³ Prenons l'exemple de l'écriture d'un courrier de demande d'information destiné à l'administration : une lettre sur papier se conformera à un modèle type respectant les différentes rubriques que sont la date, l'objet, l'introduction par « Madame, Monsieur » pour finir par des « salutations distinguées » ; on peut aujourd'hui demander la même information aux mêmes instances administratives en passant par Internet *via* le site de l'administration en question. Le plus souvent, cette même demande se réduit à la phrase interrogative introduisant l'objet de la demande. On a bien ici une adaptation relative au moyen de diffusion sans pour autant remettre en question les enjeux de l'échange.

⁴ La question des facteurs conduisant les autorités compétentes à considérer la neutralisation effective n'est pas traitée ici mais ne manque pas d'intérêt.

⁵ Sur la question de l'introduction de la notion de variation en fonction des situations de communication dans la grammaire scolaire, voir Guerin (2006).

⁶ Concernant la variation situationnelle, l'artificialité est illustrée par des exercices tels que les jeux de rôles (Cf. Michelis 2005).

⁷ Guerin (2006) propose une étude de *on* et de *ça* qui met en lumière le sens de ceux-ci comme nécessairement lié à la situation de communication. *On* et *ça* auraient la particularité d'être employés de façon pertinente à la condition que les éléments constitutifs de la situation de communication permettent une forte connivence des acteurs de la communication. Ainsi, on explique que *nous* et *cela* leur sont le plus souvent préférés lorsqu'il s'agit d'actualiser une forme proche du « français standard ».